
Présidence : Suisse

990^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 20 mars 2014

Ouverture : 15 h 35
Clôture : 18 heures

2. Président : Ambassadeur T. Greminger

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE UKRAINIEN DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM,
S. E. M. ANDRII DESHCHYTSIA

Président, Ministre ukrainien des affaires étrangères par intérim (PC.DEL/306/14 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/318/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/307/14), Canada (PC.DEL/309/14 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Fédération de Russie, Turquie (PC.DEL/323/14 OSCE+), Norvège (PC.DEL/320/14), Géorgie (PC.DEL/310/14 OSCE+), Biélorussie, Royaume-Uni, Lituanie (également au nom de l'Estonie et de la Lettonie), Allemagne, Azerbaïdjan (PC.DEL/308/14 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/319/14), Pologne, Autriche, France, Roumanie (PC.DEL/324/14 OSCE+)

Motion d'ordre : États-Unis d'Amérique, Président, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATION SUR LES ÉLECTIONS À VENIR
EN AFGHANISTAN

Président

Document adopté : Le Conseil permanent a adopté une déclaration sur les élections à venir en Afghanistan (PC.DOC/1/14) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Canada, Président, Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/317/14), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/313/14), Afghanistan (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/316/14 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, devant être observée le 21 mars 2014* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/312/14), Fédération de Russie
- b) *Application par la Fédération de Russie des engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/311/14), Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE

- a) *Visite effectuée par le Représentant spécial pour les Balkans occidentaux, l'Ambassadeur G. Stoudmann, en Albanie et au Monténégro du 24 au 27 mars 2014 (CIO.GAL/44/14)* : Président
- b) *Visite effectuée par le Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement transnistrien, l'Ambassadeur R. Bogojevic, en Moldavie du 24 au 27 mars 2014 (CIO.GAL/44/14)* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général* : Secrétaire général
- b) *Lancement par l'OSCE d'un projet de dialogue national en Ukraine* : Secrétaire général

- c) *Publication de « Creating Mentor Networks in the OSCE Region: A Practical Roadmap » et de « Women as Agents of Change in Migrant, Minority and Roma and Sinti Communities in the OSCE Region » par la Section de la parité des sexes de l'OSCE : Secrétaire général*
- d) *Entretiens avec le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ayant eu lieu à Vienne le 17 mars 2014 : Secrétaire général*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Journée internationale de la Francophonie célébrée le 20 mars 2014 :
Canada, France*
- b) *Processus de sélection pour le poste de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme : Président*
- c) *Retard pris dans l'adoption d'une décision sur le Budget unifié de 2014 :
Président*

4. Prochaine séance :

Vendredi 21 mars 2014 à 19 h 20, Neuer Saal



990^e séance plénière

Journal n° 990, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
SUR LES ÉLECTIONS À VENIR EN AFGHANISTAN

1 Nous, membres du Conseil permanent de l'OSCE, conscients que les développements intervenus dans le cadre des transitions sécuritaires, politiques et économiques en cours en Afghanistan, en particulier l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité en 2014, auront des répercussions potentielles sur la situation de sécurité dans la région de l'OSCE tout entière ;

2. Déclarons notre ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, et soulignons notre vif intérêt pour une transformation à long terme réussie de l'Afghanistan ;

3. Insistons, à cet égard, sur la responsabilité des autorités afghanes de tenir des élections transparentes, inclusives, libres et équitables, conformément à leur législation nationale et aux normes internationales, rappelant la Décision n° 1094 (2013) du Conseil permanent d'envoyer sur place une équipe OSCE/BIDDH d'appui aux élections afin de soutenir les efforts gouvernementaux et internationaux déployés pour les élections à la présidence et aux conseils provinciaux prévues en Afghanistan le 5 avril 2014, et encourageons l'Afghanistan à faire bon usage des recommandations formulées, conformément au souhait du peuple afghan d'avoir un État stable, sûr et démocratique.